

# MAIRIE DE CLAVIERS

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

*Séance du 13 février 2023*

N° 06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

**PRESENTS** : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

**ABSENTS** : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

**EXCUSES** : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

**PROCURATIONS** : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.  
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Guillaume CASCIARI.

-----

**Approbation du transfert de compétence supplémentaire en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur de la commune de Draguignan à Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et actualisation des statuts de DPVa**

Le Maire indique au Conseil Municipal que, par délibération n° C\_2022\_219 en date du 13 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération a approuvé le transfert de la compétence supplémentaire « création et exploitation d'un réseau public de chaleur alimenté par l'unité de valorisation énergétique de valorisation énergétique avec production de chaleur situé sur la commune de Draguignan » à Dracénie Provence Verdon agglomération ainsi que l'actualisation des statuts de ladite communauté d'agglomération.

Il est rappelé que, s'agissant d'un transfert de compétence, en application des articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux de chacune des communes membres de DPVa sont invités à se prononcer sur le transfert proposé ainsi que sur l'actualisation des statuts dans un délai de trois mois à compter de leur notification qui a eu lieu le 22 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence supplémentaire « création et exploitation d'un réseau public de chaleur alimenté par l'unité de valorisation énergétique de valorisation énergétique avec production de chaleur situé sur la commune de Draguignan » à Dracénie Provence Verdon agglomération.
- APPROUVE la modification des statuts de Dracénie Provence Verdon agglomération liés audit transfert de compétence.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES

